

## IV - L'ÉDUCATION PERMANENTE

### De l'éducation populaire à l'éducation permanente ; de la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle

Lorsque, le 11 décembre 1945, le ministre de l'Instruction publique, Camille Huysmans, rencontre l'initiative d'un jeune parlementaire liégeois, HUBERT RASSART, et qu'il décide de proposer à la signature du Prince Régent, la mise en place d'un Service national de la Jeunesse, personne ne peut imaginer que c'est le premier pas dans la voie de la promotion de la *démocratie culturelle*.

Jusqu'alors, toute l'action de l'État, des Provinces et des Communes s'est fondée essentiellement sur la démocratisation de la culture. En 1921, Jules Destrée a voulu rendre le livre accessible à tous. L'institution du Conseil supérieur de l'Éducation populaire par la loi du 3 avril 1929; la création, en 1936, de l'Office national des Loisirs du Travailleur, et son remplacement, le 28 décembre 1939, par le Service de l'Éducation populaire et des Bibliothèques publiques... toutes ces mesures visent à conduire l'ensemble des hommes — et des femmes — de Belgique vers une aptitude à percevoir le beau, le bon, le juste qui ne leur aurait pas été donnée à suffisance par l'enseignement 'offert' à leur enfance et à leur adolescence, mais qu'ils n'ont pas nécessairement suivi ou suivi avec fruit.

L'État — le ministère de l'Instruction publique — n'accorde son soutien qu'aux seules manifestations culturelles qui ne versent pas dans la *propagande politique et le prosélytisme religieux*. L'éducation populaire est neutre : elle est et ne peut être que le prolongement

de l'école ; l'arrêté royal du 5 septembre 1921 traite des *œuvres complémentaires de l'école*. L'autodidaxie est mise à l'honneur, encore qu'avec quelque prudence.

Le Service de la Jeunesse ouvre la porte à une conception fondamentalement différente. Créé dans le grand bouillonnement libertaire et fraternel d'une fin de guerre, il détermine des rapprochements entre les jeunes du monde entier certes, mais plus encore entre ceux qui animent nos propres mouvements de jeunesse. Or, ces jeunes sont davantage préoccupés de politique que de culture. Issus pour la plupart de la Résistance, leurs responsables, naguère fraternellement unis contre l'occupant nazi, ont peine à s'opposer physiquement sur des problèmes — la *Question royale*? — qu'ils préféreraient régler dans des débats de type parlementaire. La fondation du Conseil national de la Jeunesse leur en donne l'occasion, et les discussions qu'il autorise les préparent à des nouvelles formes de vie et d'action politique. Beaucoup de ceux qui se forment à cette école deviendront, très vite, mandataires publics, et il ne faudra pas longtemps pour qu'ils accèdent aux portefeuilles ministériels.

Mais, en même temps qu'ils prennent conscience et pouvoir, ces dirigeants des mouvements de jeunesse prennent aussi leurs distances à l'égard de l'appareil des Partis politiques. Ils se font les défenseurs de programmes originaux, spécifiques, souvent dégagés des



MARCEL HICTER À SA TABLE DE TRAVAIL  
(Photo Studio Verhassel, Bruxelles).

contraintes traditionnelles. Hostiles aux interventions d'une autorité souvent paternaliste, ils se revendiquent d'une vision novatrice de la Société. Ils remettent en cause l'école comme toutes les autres structures sociales. Ils préfigurent mai 1968 dès la fin des années cinquante.

Lorsque PIERRE WIGNY, premier ministre de la Culture française à part entière, imagine son Plan Quinquennal, tout son état-major ou presque est issu du Conseil de la Jeunesse. Et il se trouve en symbiose avec ceux qui, dans d'autres cabinets ministériels ou dans l'opposition, considèrent qu'il est temps de mettre en place une toute nouvelle politique culturelle. Homme de culture traditionnelle, parfait humaniste, le ministre Wigny aura l'élégance de ne pas imposer sa vision personnelle de l'Éducation permanente : il se bornera à défendre la thèse que, ayant atteint l'essentiel de leurs objectifs, sur les plans économique et social, les organisations syndicales doivent désormais revendiquer, pour leurs affiliés, l'accès à toutes les formes du savoir. C'est la dernière fois que l'on en appellera, en termes aussi précis, à la démocratisation de la culture.

Une nouvelle conception s'est mise en place : une politique cohérente de l'éducation, de l'enseignement et de la culture doit 'promouvoir une nouvelle image de l'homme, assurer la formation de citoyens libres et responsables, capables de comprendre la société qui les entoure et de prendre part à sa transformation'. Un tel objectif presuppose un programme de société démocratique composée non de sujets mais de citoyens, non de manipulés mais d'actifs, non de consommateurs mais de créateurs, non de dirigés mais de responsables. Ce n'est pas une démocratie formelle où les masses suivent des leaders ; c'est une démocratie vécue par chaque citoyen responsable du destin de ses diverses communautés de vie quotidienne. La culture y est partout. L'alternative n'est pas entre la culture pour tous ou la culture pour chacun, laquelle favoriserait les différences, remplacerait la consommation indifférenciée par la consommation sélective, autonome et singulière, donnerait à chacun la possibilité de 'fabriquer son humus culturel'. Objectif impossible quand la marchandise culturelle est objet de profit et, inversement, quand l'État s'installe distributeur de culture officielle, imposée à la totalité des citoyens. Nous disons, quant à nous : ni la culture pour tous, ni la culture pour chacun mais la culture par chacun et avec chacun dans une optique de libre développement de tous.

Il n'y a pas de culture extérieure à l'homme, pas de matière culturelle à quoi il faut faire accéder le peuple, qu'il faut porter au peuple, que l'on puisse lui contreplaquer. La culture n'est ni la connaissance ni l'érudition ; la culture est une attitude, une volonté de dépassement personnel total, de son corps, de son cœur, de son esprit, en vue de comprendre sa situation dans le monde et d'infléchir son destin ; c'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer et la maîtrise du ou des moyens de cette expression ; c'est être l'homme du terrain et non l'homme des gradins, l'homme du jeu et non l'homme du spectacle. C'est pourquoi la culture, sans les œuvres, est une culture morte. On la fait surgir de tous et à tous les niveaux. Le temps du loisir doit être le

temps de la personnalisation par les actes et non le temps du niveling par la consommation préfabriquée. Le destin de l'homme n'est pas de devenir l'esclave des choses qu'il convoite, ni des machines qui le contraignent, ni des professionnels qui lui préfabriquent ses plaisirs ; le destin de l'homme est de se construire, de faire des choix, de se battre pour la réalisation de ses options.

Le développement de l'homme devient un but en soi car les limites du capital humain limitent le progrès de la société bien plus que celles du capital financier. Il faut développer les forces humaines 'sans qu'elles soient mesurées par un étalon préétabli'.

Ces nouveaux besoins humains peuvent démocratiser les conditions du développement humain et déboucher sur le développement de la personnalité. Il faut découvrir, créer de nouveaux besoins humains. 'Les besoins de l'Homme sont sans bornes et extensibles' : créer le besoin de l'homme de se développer ; besoins de travail créateur, d'instruction permanente, de polyvalence et de manifestation de soi, d'unité intense de la personnalité, de rapports humains et de participation, de mobilité, d'information, d'activité physique, de nature, d'environnement.

Tant que l'homme ne liera pas ses activités de loisirs à ses propres forces créatrices, il perdra contact avec la culture. 'Là où le travail se confond avec l'expression créatrice de soi s'évanouit la contradiction abstraite avec le temps libre'.

En 1971, les rédacteurs de *Culture et Communauté* (ministère de la Culture française) écrivent : 'Il y a cinquante ans que nous sommes entrés dans l'Ère de l'Éducation permanente. Au début, on ne le savait guère. On parlait tout au plus, avec un petit air de fausse modestie ou de fausse supériorité, d'éducation populaire'.

À ce moment, le pas est vraiment franchi. L'arrêté royal du 16 juillet 1971, réformant celui du 5 septembre 1921, quitte délibérément le champ de la neutralité puisqu'il s'adresse, dans son article 2 aux associations, institutions ou organismes privés... ayant pour mission

*exclusive, au plan extrascolaire, l'animation, la formation, la diffusion culturelle au bénéfice des adultes dans tous les domaines : politiques, philosophiques, sociaux, moraux, civiques, artistiques, scientifiques...*

Dès 1972, une décision ministérielle institue l'intervention de l'État dans la rémunération des animateurs permanents : c'est la première reconnaissance officielle de la nécessité d'un cadre professionnel dans les organisations d'éducation permanente. Cette mesure s'imposait d'ailleurs en raison de l'application de l'arrêté royal du 5 août 1970 organisant les Maisons de la Culture et les Foyers culturels : ces organismes, gérés par un Conseil d'Administration où la puissance publique siège à parité avec les représentants des organisations socio-culturelles, sont subventionnés, en raison de leur classement, par la voie d'une allocation de fonctionnement et d'un subside-traitements payés par l'État.

Le 8 avril 1976 voit la promulgation d'un décret, voté à l'unanimité du Conseil culturel, qui accentue encore le mouvement : le titre est parfaitement éclairant, puisqu'il fixe *les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes en général et aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs*.

En fait, deux chapitres déterminent l'économie du texte : le premier traite de la reconnaissance et des subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes. Il actualise les réglementations de 1921, 1925 et 1971, en valorisant les organisations volontaires (en France, on parlerait d'organisations non gouvernementales, c'est-à-dire qui ne doivent rien à l'initiative des pouvoirs publics, mais qui tirent l'essentiel de leurs ressources des cotisations de leurs membres). Le décret reconnaît la diversité idéologique des associations en cause, ainsi que la spécificité de leur rôle en tant qu'outil indispensable d'un développement culturel pluraliste. Cela implique :

- a) Une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;
- b) Des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;

c) Des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

La valorisation des loisirs actifs, base des arrêtés royaux de 1921 et 1928, passe ainsi au second plan, au profit d'une démarche éducative qui tend à créer des '*citoyens critiques et responsables*' par '*les méthodes et les techniques les mieux adaptées aux objectifs visés et aux besoins définis par les publics concernés*'.

Le chapitre II du décret entend soutenir l'action spécifique des organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs. Il s'agit de rencontrer un milieu *populaire*, c'est-à-dire composé à 80 % au moins : soit de *travailleurs* du secteur public ou privé qui ne sont pas porteurs d'un titre d'enseignement supérieur, universitaire ou non ; soit d'*agriculteurs*, d'*artisans* ou de *commerçants* n'occupant pas de main-d'œuvre salariée ; soit encore des conjoints et des enfants ou des parents des deux catégories précédentes. De surcroît, la démarche devra être associative (c'est-à-dire qu'elle tendra à l'autogestion ou à la cogestion de l'entreprise) ; elle s'articulera sur des situations vécues ; enfin, elle prendra en compte, dans le cadre d'une approche globale, l'ensemble des conditions qui déterminent ces situations. C'est, à peu de chose près, l'attitude impliquée par l'analyse dialectique... Il suffit de noter, après cela, qu'un crédit spécifique devra alimenter le *Fonds de promotion socio-cultu-*

*relle des travailleurs* et que la gestion de ce dernier devra être contrôlée par un organe consultatif permanent, à la constitution duquel les organisations représentatives seront associées.

On le voit, le trajet parcouru depuis 1921 est considérable. À l'origine, Jules Destrée a voulu appuyer l'action de l'État sur celle des pouvoirs subordonnés : il leur a réservé une place privilégiée, dans le cadre de la lecture publique comme dans celui de l'éducation populaire ; il leur a confié une mission complémentaire de celle de l'école, la démocratisation de la culture et la valorisation des loisirs actifs, récréatifs et studieux.

Cinquante ans plus tard, l'évolution des *conditions du travail* et la modification fondamentale de la *condition ouvrière* ont déterminé de nouvelles voies, où l'État se détache de ses premiers interlocuteurs privilégiés pour engager le dialogue avec les organisations socio-culturelles, accroître d'une manière déterminante leurs moyens d'action, et tenter ainsi de réaliser avec elle une authentique démocratie culturelle. C'est, sans doute, la base même d'une révolution culturelle de nos sociétés occidentales.

Jean CHARLIER

d'après les textes de † Marcel HICTER